

DOTATIONS AUX COLLECTIVITÉS - DSIL et DETR : cap sur les infrastructures !

Les dotations d'investissement, telles que la DETR et la DSIL, soutiennent depuis plusieurs années les projets d'investissement des collectivités du bloc communal. Elles sont de plus en plus utilisées et ont un fort effet multiplicateur. Pour 2020, [le gouvernement incite les préfets](#), en charge des attributions, à mettre l'accent sur des opérations dont certaines concernent directement les infrastructures. C'est le cas des projets de mobilité (vélo, mobilités actives...) et l'entretien des ouvrages d'art et plus précisément des ponts. Une opportunité à saisir pour les collectivités !

Priorités 2020 : ponts, mobilités, eau & assainissement...

Cette année, les catégories d'opérations prioritaires sont les suivantes :

Tableau 1 : Opérations prioritaires de la DETR et de la DSIL

DETR	DSIL
Espaces mutualisés de services au public et à la revitalisation des villes, petites et moyennes	Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
Soutien aux communes nouvelles	Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
Rénovation thermique et transition énergétique	Développement des infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements
Accessibilité de tous les établissements recevant du public	Développement du numérique et de la téléphonie mobile
Opérations visant au financement des implantations de la gendarmerie en milieu rural	Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires
Soutien de l'Etat à l'installation d' espaces numériques destinés à l'accomplissement des démarches administratives	Hébergements et équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement de population
Soutien de l'Etat au dédoublement des classes de CP et CE1 situées en REP+ et en REP	

Au-delà de ces priorités, qui évoluent relativement peu d'une année à l'autre, le gouvernement demande aux préfets qu'un soutien particulier soit apporté à plusieurs thématiques en 2020. L'entretien des ponts mais aussi les mobilités douces deviennent des priorités d'action auxquelles ces deux dotations doivent participer.

Tableau 2 : Priorités d'action de la DETR et de la DSIL en 2020

DETR	DSIL
Catégories d'opérations prioritaires établies dans chaque département par une commission d'élus avec pour objectif de s'adapter aux besoins de chaque territoire	35% des crédits doivent aller aux priorités définies dans le cadre de l'axe prioritaire « accélération de la transition écologique » du Grand plan d'investissement (GPI) : <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Initiative 2 « rénovation énergétique des bâtiments publics » ⇒ Initiative 4 « soutenir le développement de solutions de transport innovantes et répondant aux besoins des territoires » Objectif de 100 M€ en 2020 (500 M€ sur 2018-2022) pour l'axe Mobilités-Transports : vélo, plateformes de mobilité, mobilités actives...
Soutien renforcé pour la rénovation et la sécurisation du patrimoine protégé ou non protégé en péril (ponts...)	Dans le cadre de la priorité « sécurisation et mise aux normes des équipements publics », en 2020, l'accent est mis sur l'entretien des ponts des communes et intercommunalités
Contrats de ruralité : projets « d'accessibilité aux soins, développement de l'attractivité, redynamisation des bourgs-centres, mobilité, transition écologique, cohésion sociale... »	Conventions « Action Cœur de Ville »
Attention particulière aux situations critiques dans le domaine de l'eau et assainissement suite à la réorganisation des compétences, prévue par la loi « Engagement et proximité ».	Démarches contractuelles soutenues par l'ANCT : contrats de ruralité (mobilité, numérique, accès aux soins et télémédecine...), contrats de transition écologique, dispositif Territoires d'industrie, soutien à l'ingénierie...

Un effet d'entraînement important

Pour 2020, la DETR s'élève à 1,046 Md€ et la DSIL à 570 M€ en autorisations d'engagement. Elles devraient aider au financement d'environ 7 Md€ d'investissements locaux.

Un bilan des dotations versées en 2018 a été mis en ligne sur le site du ministère et permet de tirer quelques enseignements. [L'ensemble des projets subventionnés en 2018 sont par ailleurs disponibles grâce à un outil de cartographie](#) interactive du ministère.

Tableau 3 : Bilan 2018 des projets aidés par la DETR et la DSIL

	Projets financés	Subventions attribuées	Investissement total	Effet de levier	Coût moyen des projets financés	Taux moyen de subventionnement des projets
DETR	21 475	1,017 Md€	3,97 Md€	3,9	184 961 €	25,6%
DSIL	4 821	615 M€	2,96 Md€	4,8	614 422 €	20,99%
<i>Dont projets de mobilité</i>	306	81,9 M€	303,7 M€	2,7	992 496 €	26,95%

Sources : [bilan 2018 de la DETR](#) et [bilan 2018 de la DSIL](#) - Ministère de la cohésion des territoires

Les projets de mobilité ne représentent que 6% des projets bénéficiaires de la DSIL et concentrent environ 13% du montant de la dotation, une part stable par rapport à l'année précédente mais avec un montant en hausse de +26 M€. Les collectivités doivent donc se saisir de ces aides à l'investissement sachant que la DSIL permet de financer près de 27% d'un projet de mobilité en moyenne.

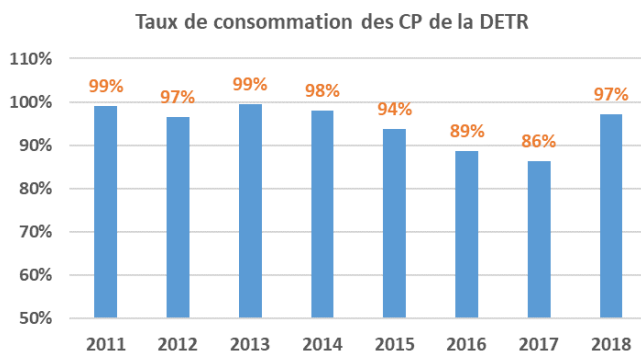
Même si elles ne représentent pas les volumes les plus importants, les infrastructures sont pleinement dans la cible de ces dotations. Certaines régions et certains départements visent explicitement des domaines TP tels que la voirie (réfection de ponts, travaux de sécurité...), les aménagements de bourg, les liaisons douces (pistes cyclables...), les réseaux d'eau et assainissement, l'éclairage public, les installations photovoltaïques...

En 2018, dans le Puy-de-Dôme, 9% des 15,03 M€ de l'enveloppe départementale de DETR ont été consacrés à des projets de voirie, soit 1,4 M€ de subventions attribuées (en autorisations d'engagement). La voirie figure dans les [priorités définies par le département](#). Plusieurs collectivités ont bénéficié de subventions au titre de la DSIL pour des projets de mobilité : mobilité douce à Metz-Métropole, rénovation d'une desserte ferroviaire à Toulon-Métropole, voie verte pour les mobilités douces dans la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay...

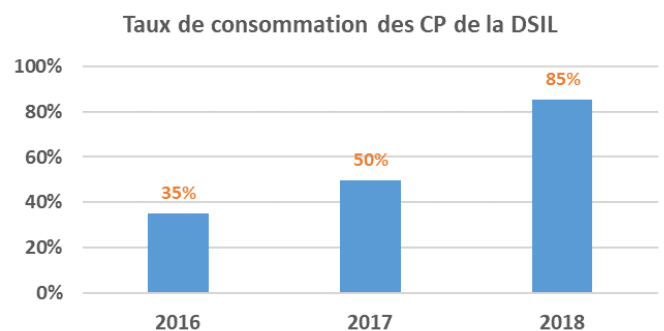
Des dotations mieux dépensées

La consommation des crédits de DETR et de DSIL s'améliore en 2018.

Graphique 1 : Taux de consommation des crédits de paiement de la DETR



Graphique 2 : Taux de consommation des crédits de paiement de la DSIL



Sources : Lois de finances - Données DGFIP reprises dans le Jaune budgétaire

La quasi-totalité des crédits de DETR inscrits en loi de finances ont été consommés en 2018 (11 points de plus qu'en 2017), soit 792 M€.

Les crédits de DSIL ont été consommés à 85% en 2018, soit 390 M€, contre seulement 50% en 2017.

Vers une relance rapide de l'investissement local ?

Les élections municipales s'accompagnent d'un ralentissement voire d'une baisse de l'investissement des collectivités du bloc communal. Or les communes et intercommunalités ont une santé financière saine comme en témoignent certains indicateurs tels que l'épargne brute et la capacité de désendettement. C'est le résultat d'une gestion rigoureuse, d'efforts sur leurs dépenses de fonctionnement mais aussi de recettes dynamiques. Par ailleurs, de nombreuses sources de financement de l'investissement existent : prêts à taux bas, fonds européens et dotations d'investissement notamment. Ces dernières doivent être mobilisées par les collectivités pour atténuer au maximum le coup de frein de l'investissement local. Les équipements qu'elles permettent de financer (mobilité, réseaux d'eau et d'assainissement, entretien des ouvrages d'art, rénovation énergétique...) sont en effet nécessaires au développement et à la cohésion des territoires, à l'entretien du patrimoine des collectivités, à la transition écologique et, plus globalement, au bien-être des citoyens.

Sylvain SIMÉON-
simeons@fntp.fr -
Tel : 01-44-13-32-26